

DÉLIBÉRATION n° CA-15-04-2022-13 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 15 avril 2022

Tarifs et subventions

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu les propositions présentées en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Subventions

Les subventions sont accordées, conformément aux pièces-jointes.

Article 2 : Aides pécuniaires

Les aides pécuniaires sont accordées, conformément aux pièces-jointes.

Article 3 : Dons

Les dons sont accordés, conformément aux pièces-jointes.

Article 4 : Prix

Les prix sont approuvés, conformément aux pièces-jointes.

Article 5 : Autres

Les ventes sont approuvées, conformément aux pièces-jointes.

Article 6 : Tarifs colloques

Les tarifs d'inscription à des colloques sont approuvés, conformément aux pièces-jointes.

Article 7 : Tarifs

Les tarifs sont accordés, conformément aux pièces-jointes.

Article 8 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 15 avril 2022
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

22 AVR. 2022

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 14/12/21

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 15 avril 2022

➤ **SUBVENTIONS**

- U04 : UFR SFA
- U07 : IAE
- U09 : UFR Sciences du Sport
- U41 : Pôle vie de campus – FSDIE

➤ **AIDES PECUNIAIRES – BOURSES – MOBILITES**

- U01 : UFR Droit
- U07 : IAE
- U68 : Relations Internationales

➤ **DONS**

- U06 : UFR SHA
- U07 : IAE
- U09 : UFR Sciences du Sport

➤ **PRIX**

- R80C04 : SRED (service recherche et études doctorales)

➤ **AUTRES :**

- U07 : IAE
- U65 : Présidence - Service communication

➤ **TARIFS COLLOQUES ET DEROGATIONS HEBERGEMENTS**

- U01 : UFR Droit
- U06 : UFR SHA
- U20 : IUT de Poitiers
- R80C07 : RECHERCHE – Laboratoire Pprime
- R80C10 : RECHERCHE - Laboratoire LMA

➤ **TARIFS**

- U09 : UFR Sciences du Sport



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 15 avril 2022

Subventions

- U04 : UFR SFA
- U07 : IAE
- U09 : UFR sciences du Sport
- U41 : Pôle vie de campus – FSDIE

Composante	Désignation et activité principale de l'organisme demandeur	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel de l'opération	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par l'association	Montant validé par la composante ou le service	Commission d'étude	Vote du CA
				2019	2020	2021			Avis	
U04 - SFA	Association c0d1ngUP	Subvention pour l'organisation de la huitième édition du challenge de programmation c0d1ngUP. Ce concours est ouvert à tous : collégiens, lycéens, étudiants, professionnels et se déroulera en distanciel le dimanche 20 mars 2022 sur une journée	1 000,00 €	600,00	600,00	-	600,00 €	600,00 €	favorable	
U04 - SFA	Association ICER	Sponsoring d'un projet étudiant en Master pour la participation à la course Mondial Shell Eco Marathon	10 212,63 €	-	-	-	1 000,00 €	500,00 €	favorable	
U07 - IAE	Association NAYT'S BDE	Organisation du gala	49 075,00 €	11 200,00	10 000,00	14 000,00	12 000,00 €	12 000,00 €	favorable	
U07 - IAE	Association NAYT'S BDE	Organisation du week-end d'intégration	8 500,00 €	2 000,00	2 500,00	2 500,00	2 000,00 €	2 000,00 €	favorable	
U09 - FSS	Association Samou'Raid	Participation au 4L Trophee - acheminer du matériel scolaire et sportif pour les enfants marocains à travers des dons à l'association Enfants du Désert	5 700,00 €				300,00 €	200,00 €	favorable	
U41 - FSDIE Association	Thesa Nostra	Spectacle et conférence débat sur la thématique du droit d'asile	3 547,50 €				1 000,00 €	1 000,00 €	favorable	
U41 - FSDIE Association	SCCUC	Rencontres du SCCUC sur 2 thématiques: "les jeux video en question" et "les données dans le sport"	2 100,00 €				600,00 €	300,00 €	favorable	
U41 - FSDIE Association	SCCUC	Electro campus	2 250,00 €				400,00 €	400,00 €	favorable	
				TOTAL			17 900,00 €	17 000,00 €		

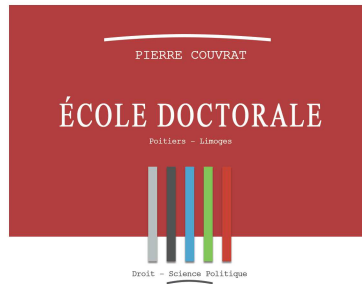


UNIVERSITE DE POITIERS

**Conseil d'Administration
du 15 avril 2022**

AIDES PECUNIAIRES – BOURSES - MOBILITES

- U01 : UFR DROIT
- U07 : IAE
- U68 : Relations Internationales



Marguerite CANEDO
Professeur de droit public
Directrice de l'Ecole doctorale

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Dans le cadre de sa politique d'incitation des docteurs et maîtres de conférences à se présenter au concours national d'agrégation, l'Ecole doctorale Droit et Science Politique souhaite soutenir financièrement celles et ceux qui décident de s'engager dans cette démarche.

Dans sa séance du 30 septembre 2021, le conseil de l'Ecole doctorale a ainsi décidé de proposer le versement d'une ~~subvention~~^{aide} d'un montant de 500 (cinq cents) euros en faveur de Monsieur Valério Forti, alors maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, admissible au concours national d'agrégation de droit privé, afin de l'aider à l'organisation matérielle de la "leçon de 24 heures".

Le Conseil de la Faculté de droit et des Sciences sociales, dans sa séance du 2 novembre 2021, a validé cette proposition de ~~subvention~~ d'aide pécuniaire

J'espère que vous accepterez à votre tour de donner une suite favorable à cette demande d'octroi de ~~subvention~~ d'aide pécuniaire

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Fait à Poitiers, le 11 février 2022

Marguerite CANEDO-PARIS
Directrice de l'Ecole doctorale Droit et Science Politique

Conseil
d'administration
15 avril 2022

DEMANDE DE BUDGET

**Bourses de mobilité pour les
étudiants de l'IAE de Poitiers**

Demande au Conseil d'Administration de voter un budget de 15 000 € pour des bourses de mobilité – étudiants Erasmus inclus - pour l'année civile 2022.
Cette enveloppe a été validée par le conseil de l'IAE du 18/11/2021.

A Poitiers le 15 mars 2022

Directeur
Jérôme MÉRIC



Commission Bourses mobilité IAE

Commission n° 1 du 16/03/2022

NOM	Prénom	Date de naissance	Nationalité	Filière à l'IAE	Lieu mobilité	Date de départ	Durée en mois de la mobilité	Statut	Avis de la commission	Montant bourse attribuée	Montant du 1er versement en début de mobilité (80%) au 16/04/2022	Montant du 2nd versement en fin de mobilité (20%) au 12/06/2022
HORACK	Rachel	03/08/2001	Française	Licence 3 Gestion	MALTE	21/03/2022	2,5	Sans bourse		1 175 €	940 €	235 €
BOURSAUD	Guille	04/05/2001	Française	Licence 3 Gestion	MALTE	21/03/2022	2,5	Sans bourse		1 175 €	940 €	235 €
MOREAU	Laura	14/01/2002	Française	Licence 3 Gestion	PAYS-BAS	21/03/2022	3	Sans bourse		1 410 €	1 128 €	282 €
GROIZARD	Rosy	10/10/2001	Française	Licence 3 Gestion	SUEDE	21/03/2022	2,5	Sans bourse		1 300 €	1 040 €	260 €
SAUTEREAU	François	24/09/2001	Française	Licence 3 Gestion	SUEDE	21/03/2022	2,5	Sans bourse		1 300 €	1 040 €	260 €
BRETEZ	CHARLOTTE	14/02/2001	Française	Licence 3 Gestion	EIRE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		300 €	300 €	0 €
PICHARD	MELISANDE	21/03/2001	Française	Licence 3 Gestion	DANEMARK	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		300 €	300 €	0 €
CHEVALIER	FLORIANE	14/04/2000	Française	Licence 3 Gestion	MALTE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		175 €	175 €	0 €
JOUBERT	JUSTINE	06/04/2000	Française	Licence 3 Gestion	MALTE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		375 €	375 €	0 €
LIVERTOUT	OCEANE	17/07/2001	Française	Licence 3 Gestion	CROATIE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		50 €	50 €	0 €
LEBAULT	MAXIME	17/02/2001	Française	Licence 3 Gestion	MALTE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		175 €	175 €	0 €
GIRET	ELISE	24/08/2001	Française	Licence 3 Gestion	IRLANDE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		500 €	500 €	0 €
ANTUNES	PAULINE	24/05/2001	Française	Licence 3 Gestion	MALTE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		375 €	375 €	0 €
LE THIEC	AMELIE	26/09/2001	Française	Licence 3 CCA	IRLANDE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		500 €	500 €	0 €
OLIVIER	ALICE	27/04/2001	Française	Licence 3 Gestion	REPUBLIQUE TCHEQUE	21/03/2022	3	Changement bourse v5 vers bourse v2		60 €	60 €	0 €
BUDA	CHARLINE	23/03/2001	Française	Licence 3 Gestion	ESPAGNE	21/03/2022	3	Changement bourse v5 vers bourse v2		210 €	210 €	0 €
PEGUIN	ELSA	07/07/2001	Française	Licence 3 Gestion	MALTE	21/03/2022	3	Changement bourse v5 vers bourse v2		210 €	210 €	0 €
LEMELIN	JULIA	08/06/1995	Canadienne	M1 Marketing, Vente	BELGIQUE	21/03/2022	3	Changement bourse v5 vers bourse v2		450 €	450 €	0 €
MOUSSET	NOEMIE	05/10/2001	Française	Licence 3 Gestion	ANGLETERRE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		300 €	300 €	0 €
BONNIN	GREGOIRE	06/07/2001	Française	Licence 3 Gestion	IRLANDE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		300 €	300 €	0 €
GATINEAU	MELINE	06/01/2001	Française	Licence 3 Gestion	ESPAGNE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		175 €	175 €	0 €
GIMENEZ	LOUISE-MARIE	15/04/2001	Française	Licence 3 Gestion	ESPAGNE	21/03/2022	3	Changement bourse v5 vers bourse v2		210 €	210 €	0 €
MAROT	ANAI	27/05/2000	Française	Licence 3 Gestion	MALTE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		175 €	175 €	0 €
PAGE	MATTHIS	10/05/2001	Française	Licence 3 Gestion	MALTE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		175 €	175 €	0 €
AMATI	LOU-ANNE	12/12/2001	Française	Licence 3 Gestion	MALTE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		175 €	175 €	0 €
LOMBARD	CHARLOTTE	14/07/2001	Française	Licence 3 Gestion	MALTE	21/03/2022	2,5	Changement bourse v5 vers bourse v2		375 €	375 €	0 €
TOTAL							11 925 €					

Membres du jury :

Jérôme MERIC,
Directeur de l'IAE

Clément POUPARD, Responsable
Service des Relations Internationales



Monique CAMILLERI,
Directrice-adjointe Relations Internationales

Conseil d'Administration
10 mars 2022

Demande de budget

Bourses pour les étudiants
à distance de l'IAE de Poitiers

Demande au conseil d'administration de voter un
budget de 50 000 € pour des bourses IAE – étudiants à
distance – pour l'année civile 2022.

A Poitiers, le 7 mars 2022

Jérôme MERIC
Directeur de l'IAE de Poitiers



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2022

SURIEE

SCX- Service universitaire des relations internationales et des étudiants étrangers

Objet : Demande de validation de l'allocation de mobilité RI4C2

Convention concernée :

Convention H2020 : 101035803 — RI4C2 — H2020-IBA-SwafS-Support-2-2020

Dates d'application :

Les tarifs indiqués sont applicables jusqu'au 30/08/2024, date de fin du projet.

Contexte et calcul de l'allocation RI4C2 :

Dans le cadre du projet de coopération européenne « **Research & Innovation For Cities and Citizens (RI4C2)** », porté par l'université de Poitiers, de nombreuses mobilités courtes de personnel vont être réalisées afin de permettre aux acteurs du projet de se rencontrer, d'échanger et de mettre en œuvre les nombreuses activités de coopération de l'Alliance EC2U en matière de recherche et innovation. Le Projet RI4C2 développe le volet R&I de l'Alliance EC2U, par conséquent les partenaires du projet RI4C2 sont les mêmes partenaires de l'alliance.

Lors du montage du projet, il a été décidé d'appliquer à ces mobilités un unique et même tarif pour les frais de voyage et les frais de séjour. Ces tarifs ont été calculés en effectuant une moyenne des taux Erasmus +/H2020 appliqués dans chaque pays partenaires de l'Alliance EC2U afin d'assurer une couverture suffisante des frais engendrés. Ce sont donc ces tarifs qui sont réputés éligibles par la Commission Européenne pour les mobilités RI4C2.

Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Séjour
Frais de séjour (tarif journalier)	€120 (dans la limite de 5 per diems)
Frais de voyage	€400

Une allocation de mobilité RI4C2 sera donc calculée sur la base des tarifs présentés et versée en une seule fois au personnel effectuant la mobilité.



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 15 avril 2022

DONS

- U06 : UFR SHA
- U07 : IAE
- U09 : UFR Sciences du Sport



UFR Sciences Humaines et Arts

Proposition de Don

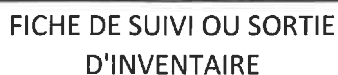
Le Directeur de l'UFR SHA informe les membres du conseil d'administration de l'Université de Poitiers d'une modification de la proposition de don de matériels au personnel BIATSS validée au CA du 24 septembre.

Liste des modifications :

- Des ordinateurs initialement prévus se sont avérés hors-service. Ils font donc l'objet d'une déclaration de mise au rebut (en annexe)
- Ils sont remplacés et complétés par d'autres ordinateurs initialement déclarés pour Emmaüs (en annexe).
- Des ordinateurs initialement prévus pour le personnel n'ont finalement pas été récupérés. Ils sont transférés sur la demande d'Emmaüs (voir annexe de la déclaration pour Emmaüs).

Le directeur de l'UFR SHA

Jean-Louis Yengue



SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	906	Libellé service ou composante :	UFR SHA
Complément d'information :			

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE			
Mise au rebut	☐	Don	☒
Vente	☐	Vol <i>(joindre la déclaration de vol)</i>	☐

Commentaires : Dons d'anciens ordinateurs au personnel BIATSS.
Liste des ordinateurs initialement prévu pour Emmaüs au CA de septembre 2021 et finalement donnés aux personnels BIATSS

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

Fait à :	Poitiers
Le :	04/03/2022
Nom :	MARCEAU
Prénom :	Eric
Téléphone :	0549454506
Signature :	
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	



SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	906	Libellé service ou composante :	UFR SHA
Complément d'information :			

CAS DE SUITE D'INVENTAIRE		
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):
		Localisation future (code):
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :

Mise au rebut	☒	Don	☐	Commentaires : Dons d'anciens ordinateurs au personnel BIATSS. Liste des ordinateurs déclarés au CA de septembre 2021 qui sont finalement HS et sont donc mis à la réforme
Vente	☐	Vol	☐	

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DND (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

[illegible]

COMMENTAIRES :

Fait à :	Poitiers
Le :	04/03/2022
Nom :	MARCEAU
Prénom :	Eric
Téléphone :	0549454506
Signature :	
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	



UFR Sciences Humaines et Arts

Proposition de Don

Le Directeur de l'UFR SHA informe les membres du conseil d'administration de l'Université de Poitiers d'une modification de la proposition de don de matériels à EMMAÛS CHÂTELLERAULT – NAINTRÉ 19 rue de la tour 86530 NAINTRE validée au CA du 24 septembre.

Liste des modifications :

- Des ordinateurs initialement prévus se sont avérés hors-service. Ils font donc l'objet d'une déclaration de mise au rebut (en annexe).
- Ils sont donc remplacés et complétés par d'autres ordinateurs non déclarés en septembre (en annexe).
- Des ordinateurs initialement prévus pour le personnel n'ont finalement pas été récupérés. Ils sont transférés sur la demande d'Emmaüs (en annexe).
- Des ordinateurs initialement prévus pour Emmaüs ont finalement été donnés au personnel (voir annexe de la déclaration des personnels BIATSS)

Le directeur de l'UFR SHA

Jean-Louis Yengue



SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	906	Libellé service ou composante :	UFR SHA
Complément d'information :			

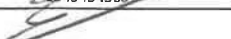
CAS DE SCÉNARIO D'INTERVENANCE		
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):
		Localisation future (code):
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :

CARTE D'IDENTIFICATION D'INVENTAIRE		
Mise au rebut ☐	Don ☒	Commentaires : Dons d'anciens ordinateurs à EMMAÜS CHÂTELLERAULT – NAINTRÉ 19 rue de la tour 86530 NAINTRÉ - déclaration supplémentaire
Vente ☐	Vol ☐ <i>(joindre la déclaration de vol)</i>	

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

[illegible]

COMMENTAIRES :

Fait à :	Poitiers
Le :	04/03/2022
Nom :	MARCEAU
Prénom :	Eric
Téléphone :	0549454506
Signature :	
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	



IAE DE POITIERS

Proposition de Don

Le Directeur de l'IAE de Poitiers informe les membres du conseil d'administration de l'Université de Poitiers d'un don de matériels au Collège Gérard Philipe, 7 avenue de la Vienne, 86300 Chauvigny.

Mobilier	Quantité
Chaises de classe	40
Tables de cours	91





UFR FSS

Proposition de Don

Le Directeur, Aurélien Pichon de la Faculté des Sciences du Sport informe les membres du conseil d'administration de l'Université de Poitiers d'un don d'une armoire haute au profit de Mme Papagiorgiou Nicole.

Le 10/03/2022

Aurélien Pichon



SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U09	Libellé service ou composante :	Faculté des Sciences du Sport
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE		
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):
		Localisation future (code):
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE			
Mise au rebut	☐	Don	☒
Vente	☐	Vol	☐
		(joindre la déclaration de vol)	
			Commentaires :

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

Fait à :	Poitiers
Le :	10/03/2022
Nom :	Ciccione
Prénom :	Océane
Téléphone :	3660
Signature :	
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	



UNIVERSITE DE POITIERS

**Conseil d'Administration
du 15 avril 2022**

PRIX

➤ R80C04 : SRED (Service recherche et études doctorales)

Conseil d'administration

Demande présentée par le Collège Doctoral

Demande de validation des prix du

concours Ma thèse en 180 secondes 2022

Le concours Ma thèse en 180 secondes est inspiré du concours Three minute thesis (3MT®) qui a eu lieu pour la première fois en 2008 à l'Université du Queensland, en Australie. En 2013, pour la première fois en Europe, les universités de Liège et de Lorraine ont organisé ce concours et deux lauréats de chacune d'elles ont participé à une finale franco-belge à Québec. En 2014, Poitiers participait pour la première fois à ce concours, en association avec l'Université de Tours.

Pour sa neuvième participation, c'est dans le cadre du périmètre de la COMUE et notamment avec l'Université de Limoges que sera organisé le concours 2022. C'est l'Université de Poitiers qui pilotera ce projet 2022 pour l'ensemble des partenaires.

Ma thèse en 180 secondes vise à informer le grand public de la richesse et de l'intérêt des recherches scientifiques, tout en développant les compétences communicationnelles des doctorants avec le grand public. Chaque participant présente, en trois minutes, un exposé de vulgarisation en français, clair, concis et convaincant sur sa thèse. Le tout avec l'appui d'une seule diapositive.

La sélection des candidats de Poitiers a lieu le lundi 7 mars 2022 à 18 heures à la Maison des Etudiants de l'Université de Poitiers. Le jury est composé de chercheurs de l'Université, de journalistes locaux et de représentants d'entreprises partenaires de l'Université, avec le soutien de la Fondation Université de Poitiers, du Collège des Écoles Doctorales et du Réseau des Diplômés. Cinq candidats sont sélectionnés. Ils sont récompensés par plusieurs prix remis par les partenaires du projet (1 000 € pour le premier prix, 600 € pour le deuxième prix, 450 € pour le troisième prix, 200 € pour le quatrième prix et 150 € pour le cinquième prix).

La finale régionale Nord Aquitaine a lieu le 24 mars 2022 à Chasseneuil du Poitou, à l'ENSMA. Trois candidats sont sélectionnés par le jury. Ils sont récompensés par plusieurs prix (750 € pour le premier prix, 500 € pour le deuxième prix et 500 € pour le troisième prix). Un prix du public d'un montant de 750 € est également décerné.

La demi-finale a lieu en avril 2022, la finale nationale en juin 2022. La finale internationale, organisée à l'automne 2022 à Montréal, regroupera les lauréats des différents pays participant au concours.



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 15 avril 2022

AUTRES : Ventes

Régie du Caire

➤ U07 : IAE

Vente

➤ U65 : Présidence – Service communication



Conseil d'administration

15 avril 2022

Demande de validation des tarifs pour la régie du Caire

L'IAE demande au Conseil d'Administration de voter les tarifs de la Régie du CAIRE.

1 - Français sur Objectifs Spécifiques (FOS) :

Tarif des cours de Français sur Objectifs Spécifiques (FOS) fixé par l'Institut Français d'Egypte (IFE) pour toutes les filières francophones d'Egypte :

- 163 EGP pour une heure de FOS jusqu'en décembre 2021 inclus
- 170 EGP pour une heure de FOS à partir du 1^{er} janvier 2022

2 - Stage :

Tarif d'indemnités pour un stagiaire par mois :

- 600 EGP / mois, il s'agit d'une indemnité de stage mensuelle obligatoire en Egypte dès lors que la durée d'un stage est supérieure à 2 mois.

Régie du Caire

2022-2023

En accord avec les nouveaux tarifs d'inscription proposés pour les formations en Egypte à partir du 1^{er} septembre 2022, nous proposons une augmentation du tarif des cours et des TD, pour rester en cohérence avec les partenaires français en Egypte. Ces tarifs n'avaient pas été revalorisés depuis septembre 2016

Tarifs cours proposés à partir du 1^{er} septembre 2022 :

300 EGP* (ancien tarif 200 EGP)

Tarifs TD proposés à partir du 1^{er} septembre 2022 :

200 EGP* (ancien tarif 130 EGP)

A partir du 1^{er} septembre 2022, les assistants et enseignants égyptiens ainsi que les enseignants vacataires égyptiens seront rémunérés sur le tarif de 300 livres égyptiennes* pour les cours et 200 livres égyptiennes* pour les TD.

Les suivis de mémoire seront rémunérés une heure TD par étudiant et les soutenances, une demi-heure TD par étudiant.

Pour rappel, il existe un tarif spécifique supplémentaire inchangé établi en juin 2017 pour les enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat français au tarif de 600 EGP* pour une heure de cours et 400 EGP* pour une heure TD.

A titre indicatif voici les tarifs des autres écoles françaises situées au Caire et partenaires de nos 2 départements égyptiens :

-IDAI (Institut de Droit des Affaires Internationales en partenariat avec la Sorbonne) : entre 400 et 550 EGP par cours selon l'ancienneté et 250 EGP* pour les TD ;*

-FESP (Faculté d'Economie et de Sciences Politiques en partenariat avec Science Po' Paris) : missions + assistants mensualisés ;

-UFE (Université Française d'Egypte en partenariat avec plusieurs universités françaises) : en moyenne 450 EGP / heure (débutent à 300 puis évolution rapide).*

Proposition d'augmentation de la rémunération mensuelle des personnels en Egypte en livres égyptiennes (EGP*)

Responsable administrative et pédagogique	7320	10500
Secrétaire comptable	6440	8500
Agent de sécurité	1700	2000
Agent d'entretien	1100	1400
Agent de sécurité mutualisé	170	170

Pour information, pour les salaires administratifs, l'Université Française d'Egypte commence à 8000 EGP pour une assistante de direction et le salaire évolue assez rapidement.*

Une seconde augmentation mesurée sera à prévoir l'année prochaine concernant les tarifs d'inscription et de rémunération du personnel pour rester en cohérence avec nos partenaires français en Egypte.

**Taux de change au 04/03/22 : 1 € = 17,13 EGP*



Présidence – services centraux
Direction de la communication

C.A. du 15 avril 2022

Proposition de vente

Le Directeur général des services demande aux membres du conseil d'administration de l'université de Poitiers leurs accords pour vendre un appareil photo pour un montant de 500 € à PHOX – Poitiers.

Ce bien a été acquis en juillet 2014 et immobilisé sous le n° 66486 et repris sous le n° 122167 au passage de la GBCP.

Poitiers, 28 mars 2022 mars 2022

PHOX PSIP 3 Cités

Ctre Cial des 3 Cités

1, rue de la Vallée Monnaie

86000 POITIERS

Tel : 05.49.01.04.88

phox2.poitiers@orange.fr

UNIVERSITE DE POITIERS

SERVICE COMMUNICATIONS

86000 POITIERS

06 76 95 56 50

DEVIS

N°	Devis Du	Vendeur	Date de Validité	Code Client	N° Folio
004885	25/03/22	Laurent	15/04/22	099999	1

Code	Désignation	Quantité	Prix U. TTC		Montant TTC	Code TVA
81831	APN NIKON Z6 II + 24-120/4	1	3 388,900		3 388,900	2
	GARANTIE 36 MOIS					
57878	BATTERIE NIKON EN-EL15C (NIKON Z6 Z7 II)	1	79,900		79,900	2
	TESTE CE JOUR NIKON D610 + 24-120/4 POUR					
	UNE REPRISE GLOBALE DES 2 PIECES A 500 EUROS					

TVA	Montant H.T.	Taux	Montant TVA	Montant T.T.C.
1				
2	2 890,66	20,00	578,14	3 468,80
3				
4				
5				
Total :	2 890,66		578,14	3 468,80



UNIVERSITE DE POITIERS

**Conseil d'Administration
du 15 avril 2022**

TARIFS COLLOQUES ET DEROGATIONS HEBERGEMENTS
--

- U01 : UFR Droit
- U06 : UFR SHA
- U20 : IUT de Poitiers
- R80C07 : RECHERCHE – Laboratoire Pprime
- R80C10 : RECHERCHE – Laboratoire LMA

UNIVERSITE DE POITIERS
VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15.04.2022

INTITULE DU COLLOQUE :	Avec Cormenin.Pérégrinations
------------------------	-------------------------------------

DATES DU COLLOQUE :	19 et 20 mai 2022
---------------------	-------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	UFR DROIT ET SCIENCES SOCIALES
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	IHD

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	Professionnels
Tarif TTC :	50,00
dont TVA :	8,33

Catégorie de participants :	Etudiants et personnels UP
Tarif TTC :	Gratuit
dont TVA :	

UNIVERSITE DE POITIERS
VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2022

INTITULE DU COLLOQUE :	La fabrique des mémoires
------------------------	--------------------------

DATES DU COLLOQUE :	20 et 21 octobre 2022
---------------------	-----------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	Sciences Humaines et Arts
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	GRESKO

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	Titulaires - Personnes extérieures - Tarif plein - Un jour
Tarif TTC :	5 €
dont TVA :	0,83 €

Catégorie de participants :	Titulaires - Personnes extérieures - Tarif plein - Deux jours
Tarif TTC :	10 euros
dont TVA :	1,67 €

Catégorie de participants :	Tarif réduit - Un et deux jours
Tarif TTC :	5 €
dont TVA :	0,83 €

UNIVERSITE DE POITIERS

DEMANDE DE DEROGATION AUX MODALITES EN VIGUEUR POUR L'HEBERGEMENT A L'OCCASION D'UN COLLOQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2022

INTITULE DU COLLOQUE :	Semaines d'études médiévales
DATES DU COLLOQUE :	du 20 au 30 juin 2022
UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	Sciences Humaines et Arts
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	Centre d'études supérieures de civilisation médiévale UMR 7302

Demande de dérogation aux modalités en vigueur pour l'hébergement

Motif de non-réservation auprès de l'hôtel titulaire du marché :	accueil de 25 stagiaires pendant 10 jours en résidence universitaire (chambre individuelle avec sanitaires et réfrigérateur individuels) et utilisation des cuisines collectives.
Hôtel auprès duquel est faite la réservation :	CROUS - Cité Roche d'argent - 1, rue Roche d'Argent - BP 607 - 86022 Poitiers cedex
Nombre de personnes hébergées :	Prévision : 25 maximum personnes
Nombre de nuitées :	10 nuits
Coût d'une nuitée (nuit + petit-déjeuner) :	18,17 €
Coût total :	4 543,00 €

UNIVERSITE DE POITIERS

VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2022

INTITULE DU COLLOQUE :	18èmes journées de l'hydrodynamique
------------------------	-------------------------------------

<https://jh2022.sciencesconf.org/>

DATES DU COLLOQUE :	22-24 Novembre 2022
---------------------	---------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	SFA
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	Institut PPRIME

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	Standard
Tarif TTC :	250€ / 300€ à partir du 1/11/22
Tarif HT	208,33€/250€ à partir du 1/11/22
dont TVA :	41,67€/50€ à partir du 1/11/22

Catégorie de participants :	Etudiant
Tarif TTC :	100€ / 150€ à partir du 1/11/22
Tarif HT	83,33€ / 125€ à partir du 1/11/22
dont TVA :	16,67€ / 25€ à partir du 1/11/22

Catégorie de participants :	Personne accompagnante
Tarif TTC :	100,00 €
Tarif HT	83,33 €
dont TVA :	16,67 €

Catégorie de participants :	Exposant – 2m ² / 1 personne
Tarif TTC :	500,00 €
Tarif HT	416,67 €
dont TVA :	83,33 €

Catégorie de participants :	Exposant – 4m ² / 2 personne
Tarif TTC :	900,00 €
Tarif HT	750,00 €
dont TVA :	150,00 €

Autre (à préciser) :	Exposant – 6m ² / 3 personnes
Tarif TTC :	1 200,00 €
Tarif HT	1 000,00 €
dont TVA :	200,00 €

UNIVERSITE DE POITIERS
VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 Avril 2022
CORRECTIF Tarifs votés au CA DU 11 Mars 2022 (TVA)

INTITULE DU COLLOQUE :	40ème colloque de la SFBT
------------------------	---------------------------

DATES DU COLLOQUE :	27 au 30 juin 2022
---------------------	--------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	SFA
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	LMA

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	Tarif Plein
Tarif TTC :	200 €
dont TVA :	166,67 €
Tarif HT	33,33 €

Catégorie de participants :	Doctorants, membres de la SFBT
Tarif TTC :	100 €
dont TVA :	83,33 €
Tarif HT	16,67 €

Catégorie de participants :	Personnels UP et CHU de Poitiers, conférenciers invités
Tarif TTC :	0 €
dont TVA :	
Tarif HT	



UNIVERSITE DE POITIERS

**Conseil d'Administration
du 15 avril 2022**

TARIFS

➤ U09 : UFR Sciences du Sport

TARIFS DES ACTIVITES ANNEXES

Tarifs ajoutés

Tarifs à présenter au CA du 15 avril 2022

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S / M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U09 - FSS		A	AUTRE	Stage SUAPS	Stage APPN 1		20,00			0,00	
U09 - FSS		A	AUTRE	Stage SUAPS	Stage APPN 2		30,00			0,00	
U09 - FSS		A	AUTRE	Stage SUAPS	Stage APPN 3		40,00			0,00	
U09 - FSS		A	AUTRE	Stage SUAPS	Stage APPN 4		50,00			0,00	
U09 - FSS		A	AUTRE	Stage SUAPS	Stage APPN 5		60,00			0,00	
U09 - FSS		A	AUTRE	Stage SUAPS	Stage APPN 6		70,00			0,00	
U09 - FSS		A	AUTRE	Stage SUAPS	Stage APPN 7		80,00			0,00	
U09 - FSS		A	AUTRE	Stage SUAPS	Stage APPN 8		100,00			0,00	
U09 - FSS		A	AUTRE	Stage SUAPS	Stage APPN 14		150,00			0,00	
U09 - FSS		A	AUTRE	Stage SUAPS	Stage APPN 15		200,00			0,00	
U09 - FSS		A	AUTRE	Stage SUAPS	Stage APPN 16		250,00			0,00	

* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours

TARIFS DES ACTIVITES ANNEXES

Tarifs supprimés

Tarifs à présenter au CA du 15 avril 2022

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U09 - FSS	17/12/2021	S	AUTRE	Stage SUAPS	Stage surf sans hébergement		20,00			0,00	
U09 - FSS	17/12/2021	S	AUTRE	Stage SUAPS	Stage CO		30,00			0,00	
U09 - FSS	17/12/2021	S	AUTRE	Stage SUAPS	Stage surf avec hébergement/ catamaran/ kayak		40,00			0,00	
U09 - FSS	17/12/2021	S	AUTRE	Stage SUAPS	Stage voile habitable		60,00			0,00	
U09 - FSS	17/12/2021	S	AUTRE	Stage SUAPS	Stage appn		80,00			0,00	
U09 - FSS	17/12/2021	S	AUTRE	Stage SUAPS	Stage surf golf etu		100,00			0,00	
U09 - FSS	17/12/2021	S	AUTRE	Stage SUAPS	Stage surf golf personnel		150,00			0,00	
U09 - FSS	17/12/2021	S	AUTRE	Stage SUAPS	Stage de ski étudiant		200,00			0,00	
U09 - FSS	17/12/2021	S	AUTRE	Stage SUAPS	Stage de ski personnel		250,00			0,00	

* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours